

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 7 novembre 2023, le Conseil a adopté le règlement 544-2023 concernant la démolition d'immeuble.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains, a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 20 décembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 9 janvier 2024.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 9 janvier 2024.



Julie Clément
Directrice-générale et greffière-trésorière